

#7 HIVER 2023

JOURNAL

du TRI

LE JOURNAL DU TRI & DE LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS DU SMDO

Syndicat Mixte du Département de l'Oise, votre service de valorisation des déchets



CAHIER CENTRAL LES SOLUTIONS POUR BIEN JETER POUR MIEUX RECYCLER

La prévention, l'arme anti-destruction > P.3

Dix recycleries sur le territoire du SMDO > P.6

L'accès aux déchetteries pour
professionnels > P.10

Le réseau de chaleur urbain de Montataire > P.15

Pose de la première pierre de La 3^{ème} ligne
de traitement thermique > P.16

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

MOT DU PRÉSIDENT



Chers lecteurs,

Depuis 2020, la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire) nous incite à consommer différemment. Les objectifs de cette loi se déclinent autour six mesures phares :

- En finir avec le plastique jetable
- Rendre le tri plus efficace
- Interdire l'élimination des invendus
- Créer un indice de réparabilité
- Vendre les médicaments à l'unité
- Cesser l'impression des tickets de caisse.

Au niveau du SMDO, nous agissons en mettant en avant la prévention, l'arme anti-destruction.

Dans ce nouveau Journal du Tri et de la Prévention, nous vous livrons tout un panel de solutions pour éviter le gaspillage dans différents domaines et ainsi limiter nos déchets et leur impact néfaste pour la planète.

Le marché de la seconde main prend un essor considérable, s'inscrivant dans la démarche souhaitée par l'État.

Le SMDO dispose de dix recycleries sur son territoire. Elles fonctionnent grâce aux dons des particuliers. Vêtements, outillage, électroménager, meubles ou encore bibelots... les apports sont triés, réparés pour ceux qui peuvent l'être, et mis à la vente à des prix défiant toute concurrence.

Non seulement une seconde vie leur est donnée, mais en plus ce système permet de créer des emplois grâce à des chantiers d'insertion.

Des personnes en difficulté (chômage de longue durée, RSA...) bénéficient dans ce cadre d'une formation valorisante.

Le marché de la seconde main a trouvé aussi sa place sur les réseaux sociaux : vente, achat, troc... C'est l'occasion de faire de bonnes affaires tout en développant du lien social comme c'est déjà le cas dans les brocantes, les bourses aux jouets et aux vêtements.

Ce lien social fait fureur également dans les Repair cafés, ces lieux où des bénévoles vous aident à réparer vos petits appareils électriques ou encore un vélo. Il en existe plusieurs dans le département. L'échange passe aussi par les idées pour rafraîchir un meuble, se servir de matériaux pour en créer d'autres, customiser un vêtement...

Ce petit fascicule a donc pour vocation de vous aider à **avoir les bons réflexes en lien avec la prévention.**

Je vous invite par conséquent à le conserver et à le consommer, lui... sans modération !

Philippe MARINI

Président du SMDO

Maire de Compiègne

Sénateur honoraire de l'Oise

La prévention :

L'ARME ANTI-DESTRUCTION!

Mieux vaut prévenir que jeter. En détournant ainsi le célèbre dicton (mieux vaut prévenir que guérir), on s'attaque aussi à une autre phase de la prévention : celle visant à la réduction des déchets. Cette arme anti-destruction est chargée de solutions très simples à appliquer au quotidien.

Emprunter, louer, mutualiser, plutôt que d'acheter seul.

Un appareil à raclette, une tronçonneuse ou encore un habit de cérémonie... A-t-on toujours besoin d'acheter des produits qui ne serviront que très rarement ? Les sites Internet et les réseaux sociaux regorgent de solutions. Dans votre entourage, il y a sûrement un voisin qui a dans son placard ou un abri, l'appareil ou l'outillage qui vous fait défaut. Il existe aussi des enseignes spécialisées dans la location d'objets (ponceuse à parquet, décolleuse de papiers peints...). Enfin, si vous optez pour un achat important, comme celui d'une tondeuse à gazon, parlez-en autour de vous et voyez s'il n'y a pas moyen de faire un pot commun ou achetez d'occasion.

Acheter durable donc réparable.

La tentation d'achat d'un produit à bas coût n'est pas forcément le meilleur calcul. Vite cassé, il doit être aussitôt remplacé. Au final, vous risquez de regretter de ne pas avoir mis le prix pour un achat de bonne qualité en ayant pris soin de vous assurer qu'il est réparable. Changer une petite pièce défectueuse évite de jeter inutilement.

Bien entretenir ses appareils.

À l'acquisition d'une nouvelle machine à laver par exemple, on est tenté de la voir très vite à l'œuvre avant même de prendre soin de bien lire la notice du mode d'emploi. Pourtant, ces petites lignes sont chargées de recommandations quant à l'entretien de l'appareil pour éviter une panne précoce. Autant lire et conserver la notice.

RÉPARER, TRANSFORMER, DONNER... POUR RÉDUIRE LE GASPILLAGE

Le bonus réparation :

les aides financières de l'État augmentent.

En place depuis décembre 2022, le bonus réparation a amorcé un nouveau virage le 20 octobre dernier. Le Ministère de la Transition Écologique a annoncé une augmentation, voire le doublement du bonus dès janvier 2024. Le bonus réparation est une aide financière de l'État. Il a tout d'abord concerné les produits électriques et électroniques qui ne sont plus sous garantis, mais qui ont été bien entretenus. Il s'est étendu en 2023 à d'autres produits du quotidien : les vêtements et les chaussures. Le montant du bonus est déduit de la facture établie par un réparateur agréé.

<https://www.media-kit.org/repairateurs-refashion/>




Pour trouver un réparateur agréé dans votre région :

Les Repair cafés, pour apprendre à réparer soi-même.

Apprendre à réparer des objets pour leur donner une seconde vie tout en tissant un lien social... Tel est l'objectif des Repair cafés qui se multiplient dans l'Oise. Là où vos talents de bricoleur atteignent leurs limites, des bénévoles viennent à votre rescousse. Vélo, cafetière ou encore couture, ces as du bricolage (tous bénévoles) vous prêtent main forte. Dans un premier temps, vous observez. Puis, à vous de jouer et pourquoi pas devenir à votre tour bénévole !




Pour trouver un réparateur agréé dans votre région :

Ne rien jeter et tout transformer : «l'upcycling».

Des boutons en nacre d'une vieille taie d'oreiller de grand-mère, aux chutes de tissu, en passant par un cadre doré écaillé ou une chaise défraîchie, tout peut se transformer. Récupérez les boutons : cousus tout autour de l'encolure d'une robe, ils peuvent donner un effet de collier. Poncez le cadre, donnez-lui un coup de peinture et laissez courir votre imagination :

il pourra servir de support à un pêle-mêle. Tendez au dos plusieurs rangs de ficelle à l'aide d'une agrafeuse murale, ajoutez-y des mini pinces à linge et le tour est joué pour y coincer des photos. L'assise de chaise trouée sera remplacée par une plaque de bois de récupération découpée aux bonnes dimensions. Faites de même avec un morceau de mousse et les chutes de tissus. Recouvrez l'assise avec une chute de tissu que vous agrafez. Un coup de pinceau à la chaise, fixez l'assise et vous voici avec une pièce unique !

Il existe de nombreux tutoriels sur Internet à commencer par ceux de Repair Café <https://www.repaircafe.org/fr/community/tutoriels-de-reparation/>



Vêtements : donner, échanger, chiner sur les brocantes, farfouiller dans les friperies... les vertus de la seconde main.

L'industrie du vêtement est l'une des plus polluantes pour notre planète. Au Chili, des milliers de tonnes de vêtements usagés s'amoncellent dans le désert d'Atacama, issus de la frénésie mondiale pour les vêtements à bas coût.

Plutôt que de se laisser aller à des achats impulsifs, stimulés par des sollicitations publicitaires récurrentes, mieux vaut profiter des belles affaires issues de la seconde main. Vous pouvez d'abord vider vos armoires et donner ou revendre ce dont vous ne vous servez plus. Vous aurez ensuite le loisir de les remplir à nouveau en dégotant les bonnes affaires sur une brocante, dans une friperie, une recyclerie et même dans les grandes enseignes de l'habillement qui surfent aujourd'hui sur le marché de la seconde main.

Réduire le gaspillage alimentaire.

"Ne pas jeter" passe aussi par l'alimentation avec une bonne gestion de ses achats et celle de son réfrigérateur. Là encore, il faut résister à la tentation des promos qui poussent à acheter plus que nécessaire. Mieux vaut s'en tenir à des petites quantités. Pour ne rien perdre, pensez à mettre en avant les produits dont la date de péremption est la plus proche. Enfin, n'hésitez pas à cuisiner les restes et à congeler les produits qui ne l'ont pas déjà été.



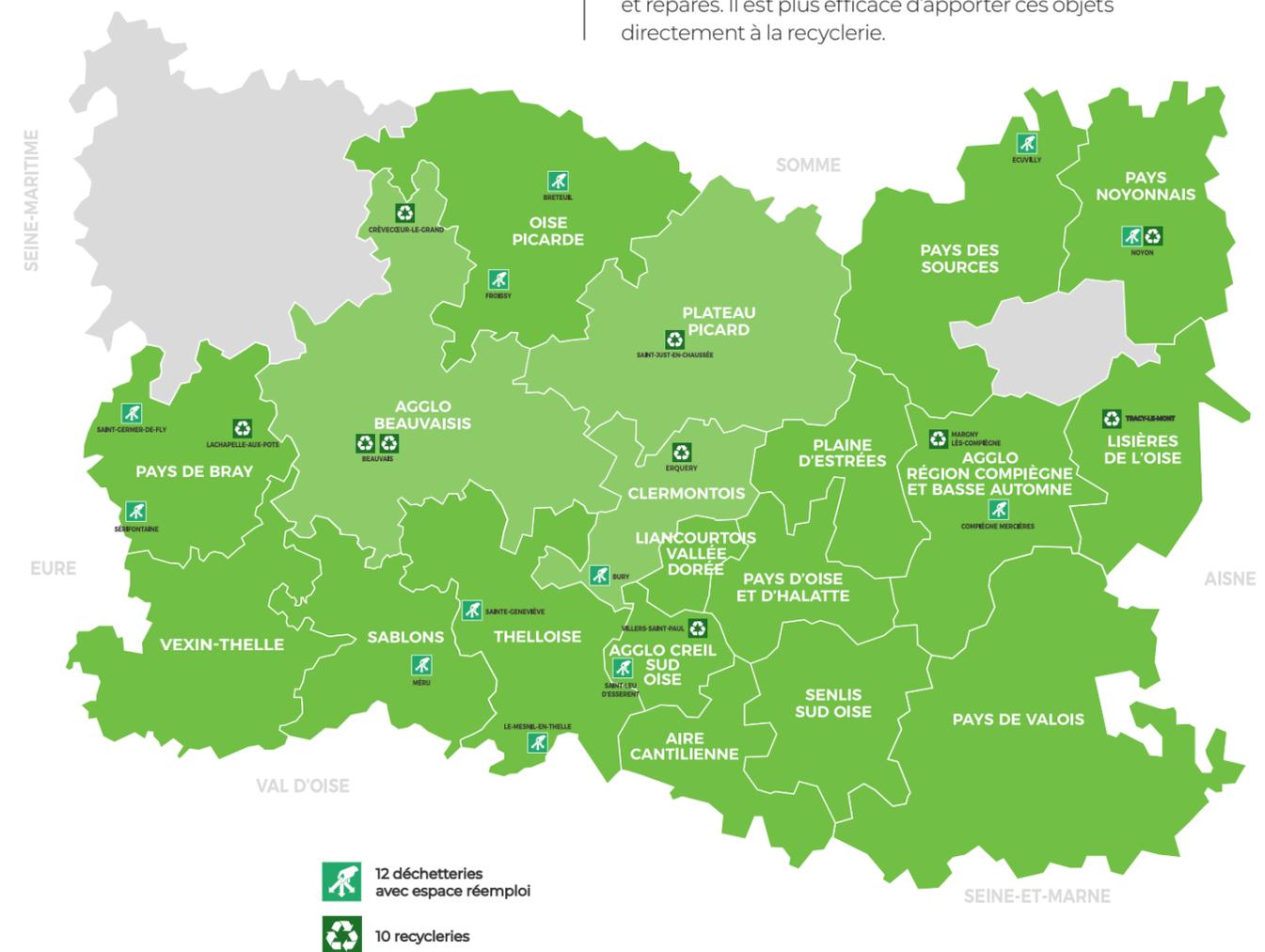
DIX RECYCLERIES SUR LE TERRITOIRE DU SMDO POUR SOUTENIR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Il existe dix recycleries sur le territoire couvert par le SMDO, huit fonctionnant sur le mode associatif et deux gérées directement par la collectivité. Toutes s'inscrivent dans la volonté de développer et soutenir l'économie locale et solidaire. Les recycleries fonctionnent grâce aux dons des particuliers venus déposer divers objets, vêtements, électroménager, ou encore des meubles dont ils ne se servent plus, en bon état ou pouvant être réparés. Les apports sont d'abord triés, puis remis en état pour ceux pouvant l'être, et enfin mis en vente à des prix modiques.

CETTE ÉCONOMIE CIRCULAIRE À DEUX VERTUS :

La première est d'offrir une seconde vie aux objets du quotidien plutôt que de les jeter, et ainsi contribuer à la réduction des déchets.

La seconde est de favoriser le retour à l'emploi de personnes en difficulté (chômage de longue durée, RSA...) via des contrats d'insertion : douze déchetteries disposent de point réemploi qui permettent de mettre de côté des objets ou encore des meubles qui pourront être revendus par la recyclerie après avoir été nettoyés et réparés. Il est plus efficace d'apporter ces objets directement à la recyclerie.



LES DIX RECYCLERIES DU TERRITOIRE

Sud Oise Recyclerie

ZA du Marais Sec,
rue du Pont de Brèche
60 870 Villers-Saint-Paul
T : 03 60 46 80 08

Ouvertures du magasin : du mardi au samedi de 10h à 17h non-stop (fermé le jeudi matin) Dépôts possibles du mardi au samedi de 10h à 16h30 (ou à la déchetterie de Villers-Saint-Paul et Saint-leu d'Esserent le lundi) **Enlèvements à domicile** et débarras chez les particuliers sur rendez-vous

Recyclerie du Noyonnais

ZAC du Mont Renard,
337 avenue Simone
de Beauvoir
60400 Noyon
T : 03 44 09 70 30

Ouvertures : du mardi au vendredi de 13h30 à 18h (samedi de 10h à 18h). **Dons** du lundi au vendredi de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 18 h (samedi de 10h à 18h). **Enlèvements à domicile** sur rendez-vous par téléphone

Recyclerie de l'Agglomération du Compiégnois

Rue René Caudron
60 280 Margny-lès-Compiègne
T : 03 44 40 09 90

La boutique La Bonne Pioche est ouverte : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 (samedi de 14h à 18h). **Apports volontaires :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15. **Collecte à domicile sur rendez-vous**

Recyclerie du Pays de Bray

ZA le Grand Pré,
4 rue de la Prairie
60 360 La Chapelle-aux-Pots
T : 03 75 15 04 78

Apports volontaires et retraits des produits : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h **Ouverture de la Bouticlerie Lachapelle :** du mardi au samedi de 14h à 17h **Enlèvements à domicile et débarras sur rendez-vous** **Points de collecte dans les déchetteries de Sérifontaine et de Saint-Germer-de-Fly**

Recyclerie du Plateau Picard

Rue du Général Sarrail
60 130 Saint-Just-en-Chaussée
T : 03 69 12 50 70

Ouvertures : le mercredi (hors vacances scolaires) de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h **Dépôts :** Le mercredi après-midi et le samedi pendant les heures d'ouverture du magasin ou dans les déchetteries de St-Just-en-Chaussée, Maignelay-Montigny et La-Neuville-

Roy qui disposent d'un espace de collecte dédié

Collectes à domicile : réservées aux habitants du Plateau Picard qui ne peuvent pas se déplacer ou transporter elles-mêmes leurs encombrants. **Sur rendez-vous** au 03 69 12 50 70 (fournir la liste des objets à enlever dès la prise de rendez-vous ; obligation de présence d'une personne sur place lors de l'enlèvement)

Déchetterie/Recyclerie de Crèvecœur-le Grand

Parquet d'Alouettes
ZI- Route de Breteuil
60 360 Crèvecœur-le-Grand
T : 03 44 13 23 48

Horaires : lundi de 9h à 11h50 et de 14h à 17h50, mercredi de 9h à 11h50 (du 01/05 au 31/10) et de 14h à 17h50, vendredi de 14h à 17h50 et samedi 9h à 16h20 et de 14h à 17h20 **Le magasin "Ch'tout pour rien"** est ouvert le 1er samedi du mois de 9h à 12h20 et de 14h à 17h20 (sauf les samedis fériés)

Ateliers de la Bergerette

8, rue de la Bergerette
60 000 Beauvais
T : 03 44 48 26 74

Ouvertures : Boutiques Le Recycl'Aide et L'autre Berge, samedi de 14h à 17h30 (pas de dépôts actuellement)

Emmaüs Beauvais

22, rue Emmaüs
60 000 Beauvais
T : 03 44 02 34 15

Ouvertures : du mardi au vendredi de 14 h à 17 h, samedi de 10 h à 12 heures, dimanche de 14 h à 17 h (les 1ers et 3èmes dimanches de chaque mois). **Dépôts :** du mardi au samedi de 9h15 à 12h et de 14h

Communauté des Emmaüs du Clermontois

Rue Pasteur
60 600 Erquery
T : 03 44 19 37 18

Ouvertures : mercredi et jeudi de 14 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h30. **Dépôts :** du mardi au samedi de 18h à 16h et de 13h30 à 17h

L'Anthurium

Cité des Brossiers
56 rue de Nervaive
60170 Tracy-le-Mont
(2 rue de Nervaive pour les GPS)
T : 07 82 93 75 33

Horaires de la boutique : Lundi : 14h-17h Mercredi : 14h-17h30, Vendredi : 14h-17h Samedi : 15h-18h **Horaires pour les apports volontaires :** Lundi, mercredi et vendredi : 14h-17h Mercredi



Collecte de matériel médical : une action solidaire menée dans 7 déchetteries du SMDO de l'Ouest de l'Oise

Les dons peuvent être aussi déposés dans certaines déchetteries ayant des locaux dédiés à leur réception. C'est le cas dans 7 déchetteries de l'Ouest du département où le SMDO déploie la collecte de matériel médical. Ainsi, les sites de Sainte-Geneviève, Bury, Breteuil, Froissy, Saint-Germer-de-Fly, Sérifontaine et du Mesnil-en-Thelle reprennent les fauteuil roulants, déambulateurs, cannes, béquilles et autres lits médicalisés. L'opération est menée en partenariat avec l'association Recycl'Aide. Elle se charge de collecter ces équipements médicaux et d'aide au maintien à domicile, inutilisés ou destinés à être jetés. Ils sont alors reconditionnés (réparation, nettoyage et désinfection) puis proposés pour un coût réduit à la vente ou à la location par Recycl'Aide. Pour accéder aux déchetteries du Syndicat participant à cette action, il faut être en mesure de présenter sa carte d'accès « Particulier » du SMDO.



Pour les apports importants, il suffit de se rapprocher de Recycl'Aide et de la recyclerie du Pays de Bray (03 44 80 25 25 et recyclaide@eco-solidaire.fr) basée à La Chapelle-aux-Pots. et à Recycl'aide, l'Usine Agile, 31 rue de l'industrie à Beauvais (60 000).



LES BONNES RÈGLES BIEN JETER POUR MIEUX RECYCLER

Si le premier réflexe est de se rendre à la déchetterie, il existe pourtant bien des solutions à explorer. Les points de collecte pour différents produits se multiplient notamment dans les grands magasins. Alors, à la faveur d'un achat, pensez à prendre avec vous vos objets obsolètes pour les déposer dans les bornes dédiées mises à votre disposition. Cela vous évitera un aller-retour en déchetterie :

LE "1 POUR 0" ET LE "1 POUR 1" : DES SOLUTIONS DE REPRISE

Votre cafetière a rendu l'âme ? Vous voulez vous débarrasser de vieux câbles et d'un lecteur de K7 ? Votre machine à laver donne des signes de fin de vie ? Pour cela il existe les solutions adaptées : le "1 pour 0" et le "1 pour 1".

Le "1 pour 0" est une collecte en magasin sans obligation d'achat.

Elle concerne les petits appareils électriques de dimensions inférieures à 25 cm. On trouve à l'entrée de ces magasins des meubles de collecte conçus pour recevoir ces petits appareils électriques. Les éco-organismes Ecologic et ecosystem mettent en place, sur le même principe, des meubles de collecte spécifiques dans les enseignes de bricolage.

Le "1 pour 1" est la reprise de votre matériel usagé contre l'achat d'un neuf.

Vous souhaitez acquérir un nouveau réfrigérateur ? Du mobilier de jardin ou encore un matelas ? L'enseigne auprès de laquelle vous allez effectuer votre achat est tenue de reprendre votre ancien appareil. Il en va de même pour les commandes en ligne. C'est une obligation légale. Cela évite de se déplacer à la déchetterie, et l'appareil sera recyclé de la même manière. Les autres déchets concernés par ce principe sont : les articles de bricolage et de jardinage,

les articles de sport (Decathlon et Intersport), ceux du bâtiment (Leroy Merlin, Castorama...)

LE RÉEMPLOI.

Dans le cadre de l'économie circulaire, le terme **réemploi** (qui se conjugue avec la **prévention**) signifie : toute opération par laquelle des substances, matière ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (art. L541-1-1 du Code de l'environnement). Concrètement, cela concerne le fait de donner ou de vendre un produit à un tiers qui en fera le même usage. L'idée est d'éviter à un objet ou un vêtement pouvant encore servir de finir à l'état de déchet.

Un vélo, une table basse, un manteau ou encore un stock de DVD, dans chaque foyer des objets dorment.

Ceux n'ayant plus d'utilité aux yeux des uns, feront le bonheur des autres en étant :

- Proposés à l'entourage
- Mis en vente sur des sites ou sur une brocante
- Offerts via des sites de troc
- Donnés à des recycleries ou encore aux Emmaüs



L'ÉCO-ORGANISME FONCTIONNE GRÂCE À L'ÉCO-PARTICIPATION

Un éco-organisme est habilité par agrément à collecter et recycler les produits en fonction des filières (piles, D3E, pneumatique, vêtements, jouets...). Il fonctionne grâce à l'éco-participation payée par les consommateurs à l'achat des produits. Celle-ci permet de financer leur collecte, leur dépollution et leur recyclage.

📄 PAGES 8 & 9

Retrouvez la liste des éco-organismes (et les produits qu'ils traitent)



Quelles sont les solutions pour mieux jeter ?



SOLUTION 1

Retour en magasin
"1 pour 0" et "1 pour 1"
chez les enseignes participantes

SOLUTION 2

Réemploi

SOLUTION 3

Réparation

SOLUTION 4

Autre solution
(en dernier recours)

SOLUTION 5

Eco-organisme
ou entreprise
à mission associé



Piles et batteries

Piles bâtons, piles plates, piles bouton, batteries et accumulateurs portables (d'appareils photo, d'ordinateurs), batteries nomades, batteries d'outillage (tondeuses, perceuses...), Batteries de vélos et trottinettes électriques, hoverboards, gyropodes



Utilisation de piles rechargeables ou d'appareils sans piles (branchés sur secteurs)

Déchetteries



Équipements électroniques et électroniques (D3E)

Réfrigérateurs, congélateurs, fours, téléviseurs, ordinateurs, aspirateurs, ventilateur, radiateur électrique, grilles-pain, bouilloires, plaques de cuisson électriques, fers à repasser, téléphones, sèche-cheveux, imprimantes, appareils photo, consoles de jeu vidéo, tondeuses électriques, perceuses, trottinettes électriques, tapis de course, jouets électroniques, multiprises, câbles électriques, lampes



Réemploi si bon état : sites d'occasion, recycleries, brocantes, brocanteurs

Réparateurs
Existence d'un bonus réparation

Déchetteries



Textiles d'habillement, linges de maison et chaussures

Tous les Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures usagés peuvent-être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés. Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés dans les points de collecte seront majoritairement reportés ou recyclés.



Réemploi si bon état : sites d'occasion, recycleries, friperies, dépôts ventes, associations caritatives

Coûturier(ère), coordonnier(ère)
Existence d'un bonus réparation

Bornes textiles



Produits chimiques (PECHIM)

Produits de bricolage (peintures, enduits, colles, mastics, solvants, acides...), d'entretien de véhicule (liquide de refroidissement) de jardinage (insecticides, biocides, phytosanitaires...), combustibles...



Déchetteries



Éléments d'ameublement et d'agencement non électriques, ni électroniques

Chaises, tables, commodes, armoires, structures de lit, canapés, éléments de rangements (caisses, paniers) et d'agencement... Bacs à fleurs, mobilier animalier, panneaux de bois, patères...



Réemploi si bon état : sites d'occasion, recycleries, brocantes, brocanteurs

Réparateur(trice)
Coûturier(ère)

Déchetteries



Jouets non électriques, ni électroniques

Figurines, peluches, véhicules miniatures, arts créatifs, bicyclettes jouet, jeux de société, puzzles, maquettes... Jeux de plein air, jouets du jardin (maison en plastique), toboggans, balançoires...



Réemploi si bon état : sites d'occasion, recycleries, brocantes, brocanteurs

Réparateur(trice)

Déchetteries



Articles de sport et de loisirs (ASL) non électriques, ni électroniques

Produits destinés à la pratique sportive et ceux destinés aux activités de plein air : palmes, tubas, combinaisons, cannes, fils de pêche, planches de surf, matériel de camping, boules de pétanques, selles d'équitation, raquettes, tables de ping pong, ballons (foot, basket...), chaussures avec crampons, chaussures de ski, d'escalade, de danse, mousquetons, tapis de fitness non électriques, haltères, casques anti-bruit...



Réemploi si bon état : sites d'occasion, recycleries, brocantes

Réparateur(trice)

Déchetteries



Articles de bricolage et de jardinage (ABJ) non électriques, ni électroniques

Outillages autres que outillages du peintre : marteaux, scies, truelles, pinces, niveaux, boîtes à outil



Déchetteries



Produits et matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB)

Matériaux de nature minérale : béton prêt à l'emploi et préfabriqué, granulats, ciment, pierre de construction, tuiles, briques et enrobés...



Matériauthèques

Déchetteries





L'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES : PROFESSIONNELS, CE QU'IL CONVIENT DE SAVOIR

Avril 2023 a été marqué par la modification de l'accès de certaines déchetteries aux professionnels, et ce afin de préserver leur bon fonctionnement pour l'ensemble des usagers qui viennent y déposer leurs déchets ménagers. C'est la conséquence de la nouvelle offre de service privé.

Les déchetteries privées offrent plusieurs avantages :

- Elles garantissent des horaires d'ouverture plus étendus
- Elles ne limitent pas les volumes
- Elles disposent de facilité de vidage
- Elles permettent de déposer des catégories de déchets plus volumineuses, sans oublier la pesée de ces derniers.

Ces sites, réservés aux professionnels, assurent un maillage plus important en équipements dédiés. En faisant ce choix, le SMDO leur garantit un meilleur essor.

Le SMDO a donc décidé de restreindre l'accès des professionnels à seize sites :

Brenouille, Creil, Villers-Saint-Paul, Saint-Leu-d'Esserent, Laigneville, Bury, Méru, Le Mesnil-en-Thelle, Neuilly-en-Thelle, Laboissière-en-Thelle, Sainte-Geneviève, Abbecourt, Villers-Saint-Sépulcre, Breteuil, Ansauvillers et Froissy.

Tous sont situés à moins de 20 minutes d'une déchetterie privée, mieux adaptées à leurs contraintes.

Quatre déchetteries privées ont ouvert récemment :

Nogent-sur-Oise, Saint-Just-en-Chaussée, Bornel et Allonne.

Les déchetteries du SMDO ont été conçues pour recevoir les déchets ménagers en priorité. L'accès aux professionnels est proposé lorsqu'il n'existe pas de solutions privées. L'accès aux professionnels est payant. Un tarif est appliqué en fonction de la typologie des déchets.

24 déchetteries du SMDO sont accessibles aux professionnels.

Nouveaux tarifs 2024 applicables au 1^{er} janvier 2024

Types de déchets	Tarifs 2024 (dès le 1 ^{er} janvier)
Batteries (4m ³ /semaine)	gratuit
Bois (4m ³ /semaine)	30€/m ³
Cartons (4m ³ /semaine)	15€/m ³
DEA (4m ³ /semaine)	gratuit
DDS (0,25/semaine)	8,3€/0,01 m ³
Déchets verts (4m ³ /semaine)	30€/m ³
Huiles de friture (20L/semaine)	gratuit
Huiles de vidange (20L/semaine)	gratuit
Lampes et néons (200 unités/semaine)	gratuit
Métaux (4m ³ /semaine)	12€/m ³
Terres et gravats (4m ³ /semaine)	25€/m ³
Tout Venant non Valorisable (4m ³ /semaine)	54,5€/m ³
Tout Venant Valorisable (4m ³ /semaine)	21,1€/m ³

UNE CARTE NOMINATIVE POUR ACCÉDER AUX DÉCHETTERIES

Toute personne résidant sur le territoire couvert par le SMDO doit disposer d'une carte d'accès pour utiliser les déchetteries du Syndicat. La carte est nominative et ne peut être prêtée.



CARTE ENTREPRISES

Une caution est demandée pour la carte « entreprise » : **45€ pour un véhicule, 90€ pour deux véhicules et 10€ par véhicule supplémentaire.**

L'accès est payant, selon le type de déchets, et règlementé (tous les déchets acceptés pour les particuliers ne le sont pas pour les professionnels). L'accès est limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes. Les dépôts sont autorisés uniquement du mardi au vendredi, et du lundi au vendredi pour les déchetteries situées dans les communautés de communes du Pays de Bray, de Thelloise et de l'Oise Picarde. Les dépôts sont limités 4m³ par semaine. La facturation est trimestrielle.

La demande de carte entreprise se fait sur carte-smdo@smdoise.fr et le chèque de caution s'envoie à l'adresse postale suivante :

Syndicat Mixte du Département de l'Oise Relations Usagers CS 30316 60203 Compiègne Cédex



CARTE PARTICULIERS

La carte « particulier » est gratuite, il faut obligatoirement se munir de sa carte d'accès personnelle, dont la demande peut être faite :

www.smdoise.fr/demande-de-carte ou carte-smdo@smdoise.fr

Elle permet à l'utilisateur d'avoir un accès gratuit, pour déposer 4m³ par jour, à raison de 50 passages par an.

En cas de perte de la carte, 5 € seront demandés pour son renouvellement



ATTENTION

En cas de non-respect des règles en vigueur, le SMDO se réserve le droit de bloquer les cartes d'accès « Particuliers » et « Professionnels ». L'intéressé en sera informé par courrier.

Une filière REP du bâtiment

La Loi AGEC a mis en place une filière REP pour les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB). Quatre éco-organismes agréés accompagnent le gouvernement pour sensibiliser les distributeurs de matériaux du bâtiment : Ecomaison, Ecominero, Valdelia et Valobat.



Organisme coordonnateur agréé : **OCO BÂTIMENT**

Ils doivent fournir des installations de collectes et prendre en charge ce coût de collecte et de traitement des déchets de cette filière.

La cartographie des points de collecte est en cours d'élaboration dans le département de l'Oise : elle est consultable sur le site de l'Organisme Coordonnateur Agréé du Bâtiment, OCA Bâtiment (www.oca-batiment.org).



POUR VOUS AIDER

Dans vos démarches de réduction des déchets, consultez notre guide écojardinage <https://www.smdoise.fr/wp-content/uploads/2022/01/guide-jardin-SMDO-2021.pdf>



TRI ET COLLECTE DES BIODÉCHETS : LES COLLECTIVITÉS DOIVENT PROPOSER UNE SOLUTION

À compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités locales doivent proposer à leurs concitoyens un tri à la source de leurs biodéchets : promotion de solutions alternatives pour les déchets verts (paillage, mulching...), distribution de composteurs, installation de bornes d'apport volontaire ou collecte en porte-à-porte. L'idée portée par la loi Agéc est de réduire la présence des biodéchets dans les ordures ménagères (ils représentent presque la moitié) et de les valoriser sous forme d'engrais ou de biogaz.

À savoir, les biodéchets se divisent en deux catégories :

les déchets verts : branchages, toutes tontes, feuilles mortes, fleurs fanées...

les biodéchets alimentaires : les restes de préparation de repas et les restes de repas (viande, poisson, pain, gâteaux, pâtes, riz, légumes...)

Vous pouvez, en amont, réduire vos déchets.

Vos déchets verts peuvent être, d'une part, compostés. D'autre part, vous pouvez pratiquer le broyage (les branchages) pour servir de paillis et aussi aménager des allées. Vous pouvez aussi pratiquer le mulching (tonte de la pelouse sans ramassage pour enrichir le sol).

Vos biodéchets alimentaires, trop souvent issus du gaspillage, peuvent alimenter votre compostage.



La solution la plus simple : le composteur !

La plupart des collectivités proposent déjà l'acquisition (gratuite ou payante) de **composteurs** aux habitants. Certains vont plus loin en proposant des composteurs partagés (au pied d'immeuble par exemple) et même dans les espaces verts des cantines.

D'autres vont encore plus loin en organisant des stages de formation à destination des habitants « relais volontaires ». D'autres collectivités locales suggèrent des solutions supplémentaires. **Renseignez-vous auprès de votre communauté de communes ou d'agglomération.**



TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ONT FAIT LE CHOIX DE LA COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES.

> La Communauté de Communes des Sablons (CCS)

Depuis 2021, les déchets alimentaires sont triés et collectés dans les cantines des 22 écoles du territoire (maternelles et élémentaires). Ils sont ensuite transformés en compost. Cela représente, pour ces 22 cantines, environ 50 tonnes par an valorisées.

> La Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC)

Elle a opté, depuis 2022, pour la collecte en porte-à-porte et en point d'apport volontaire de tous ses habitants, sans oublier les gros producteurs. Cela représente environ 500 tonnes/an.

> La Communauté de Communes du Clermontois (CCC)

collecte en points d'apport volontaire les biodéchets des habitants, et en porte-porte pour les gros producteurs, depuis le 1^{er} janvier ? Cela devrait représenter environ 100 tonnes/an valorisées en compost.

Dans ma poubelle jaune, TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS SE TRIENT

Les papiers

Journaux, prospectus,
magazines



Enveloppes, papiers
de bureaux, courriers



Cahiers, annuaires,
catalogues, livres

Les emballages

EN PAPIER ET EN CARTON

Sacs, sachets.
Boîtes, cartons
Briques (avec bouchons)



EN MÉTAL

Bidons, aérosols
Conserves, barquettes,
canettes, Boîtes, tubes,
couvercles, Capsules à café,
petits contenants



EN PLASTIQUE

Bouteilles, flacons
(avec bouchons). Boîtes, pots,
blisters, emballages sous vide,
barquettes, sacs, sachets, tubes,
sur-emballages, films plastique



LES ERREURS DE TRI À ÉVITER



Piles et accumulateurs

Les piles et accumulateurs, notamment en lithium, sont **les plus gros risques** connus actuellement pour les centres de tri. Depuis des années, les incendies en centre de tri sont majoritairement causés par les piles lithium.

Un incendie serait **un événement grave** : arrêt du tri des collectes sélectives, des millions d'investissements pour reconstruire le centre et un chômage technique pour les salariés du centre de tri.

> Où les apporter ? En magasin, déchetterie

Équipements électriques ou électroniques

Ils peuvent générer, un déchirement des bandes mais aussi un risque d'explosion et d'incendie.

> Où les apporter ?

En magasin, déchetterie

Vis / Clous

Malgré leurs petites tailles, ils peuvent endommager les équipements de conditionnement en fin de process.

> Où les jeter ?

Ordures ménagères

Poêles / disques de frein

Ils présentent un risque pour le process de tri qui peut être endommagé, notamment en déchirant les bandes caoutchouc des convoyeurs entraînant un arrêt complet de la chaîne de tri et des coûts importants de remise en fonction.

> Où les apporter ?

En magasin, déchetterie

Cassettes vidéo et audio

Malgré l'ancienneté de ces produits, le centre de tri en accueille tous les jours ! Ils peuvent être dangereux pour le centre puisque les bandes de cassettes bloquent les tapis convoyeurs du process.

> Où les jeter ?

Ordures ménagères

Poupées / jouets

Ce ne sont pas des emballages. Captés par les trieurs ou les machines, ils sont renvoyés au centre de valorisation énergétique.

> Où les trier ?

En bon état à la recyclerie, sinon dans les magasins de vente ou en déchetteries.

Mouchoirs jetables essuie-tout / masques

Ce ne sont ni des papiers ni des emballages, ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique.

> Où les jeter ?

Ordures ménagères

Seringues et verres

Si une seringue ou un débris de verre se retrouvent dans le bac jaune, ils peuvent arriver en fin de process sur le convoyeur des agents de tri, et entraînent un risque de coupure, contamination, etc.

> Où les trier ?

Seringue : Pharmacie
Verre : Ordures ménagères



À MONTATAIRE, 1700 FOYERS SONT CHAUFFÉS AVEC L'ÉNERGIE PRODUITE PAR LE CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DEPUIS OCTOBRE 2023

Depuis le 13 octobre 2023, à Montataire, 1700 familles habitant des logements gérés par Oise Habitat sont chauffées grâce au raccordement du réseau de chaleur urbain à celui de Nogent-sur-Oise. **Depuis 2014, ce dernier alimentait déjà 2800 logements sociaux du même bailleur.**

Sans l'existence, à Villers-Saint-Paul, du Centre de Valorisation Énergétique du SMDO (dont la concession de service public est confiée à Idex depuis décembre 2021) cette prouesse technique ne serait pas possible. En effet, cette usine valorise notamment à l'heure actuelle, par le biais d'un traitement thermique, les déchets des quelque 790 897 habitants du département. Les déchets ménagers sont considérés dorénavant comme une ressource permettant, entre autres, de chauffer des foyers.

Fin 2025, l'alimentation en eau chaude sanitaire provenant du Centre de Valorisation Énergétique s'étendra à Villers-Saint-Paul

et Creil pour y chauffer respectivement 600 et 6500 foyers. Cela coïncidera avec la mise en service de la troisième ligne de valorisation énergétique dédiée au traitement des déchets à fort pouvoir calorifique inférieur (PCI) : les refus de tri issus de la collecte sélective, les encombrants provenant des déchetteries du SMDO valorisables par traitement thermique, et les déchets professionnels.

À l'heure où le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter, le traitement thermique s'impose comme la solution avantageuse tant d'un point de vue économique, qu'écologique.

Grâce à la nouvelle concession de service public, le SMDO est en mesure d'assurer un bas prix de vente de chaleur à Oise Habitat : le MWh livré à la chaufferie de Nogent-sur-Oise est de 26 € indexé selon une formule de révision annuelle. Et tous les déchets traités thermiquement, ne finissent plus à l'enfouissement.



UNE 3^{ÈME} LIGNE DE TRAITEMENT THERMIQUE DES DÉCHETS À HAUT RENDEMENT ATTENDUE EN 2025

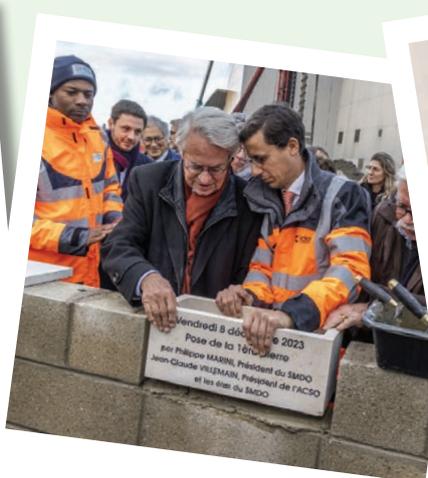
La première pierre de la future 3^{ème} ligne du Centre de Valorisation Énergétique (CVE) a été posée le 8 décembre dernier en présence de Philippe Marini, Président du SMDO, et de nombreux élus et autres partenaires. Cette nouvelle ligne entrera en fonction à l'été 2025 et traitera thermiquement 80 000 tonnes/an de nouveaux déchets à haut rendement en provenance du département: refus de tri issus de la collecte sélective, encombrants valorisables par traitement thermique et déchets industriels. Elle va donc produire plus d'énergie et permettre de chauffer plus d'habitats.

Le SMDO et Idex, à qui la concession de service public a été confiée en décembre 2021, ont investi plus de 111 M€ pour cette réalisation. Le CVE permet déjà de chauffer 4 400 logements sociaux gérés par Oise Habitat à Nogent-sur-Oise (depuis 2014) et 1 700 à Montataire (depuis octobre 2023) grâce à des raccordements de réseau de chaleur urbain. En 2025, quelque 7 100 nouveaux foyers du même bailleur seront à leur tour raccordés : 6500 à Creil et 600 à Villers-Saint-Paul. Cela coïncidera avec le lancement de la 3^{ème} ligne. Avec cette nouvelle installation, le Centre

de Valorisation Énergétique augmentera sa production d'énergie sous forme d'électricité, de vapeur, de chaleur et donc, ses recettes. Cela aura une incidence positive sur la revente d'électricité à RTE, comme c'est déjà le cas, et de la vapeur livrée à la plateforme chimique voisine. En évitant l'enfouissement, le SMDO paie moins de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), une taxe qui pénalise ses finances et, par conséquent, celles des collectivités territoriales et des habitants du territoire couvert par le Syndicat.

Avec cette troisième ligne, **le SMDO amorce un virage important, dans un cercle vertueux.** La présence du Centre de Valorisation Énergétique à Villers-Saint-Paul, dans une agglomération urbaine à habitat dense, donne du sens à tout ce qu'entreprend le Syndicat. Les travaux en cours permettront de moderniser cette installation qui a, encore, bien des beaux jours devant elle. À partir de l'été 2025, pas moins de 258 250 tonnes de déchets seront traitées thermiquement chaque année au Centre de Valorisation Énergétique, contre 178 250 tonnes à l'heure actuelle.

Pour cette réalisation, nous avons pu compter sur nos partenaires : IDEX Environnement et sa société dédiée IDDEO – Délégataire, Naldeo – Maitrise d'œuvre, AT&E (Architecte Technologie & Environnement) – Architecte, EIFFAGE CONSTRUCTION – Génie civil, DURO DAKOVIC – Four chaudière, CLEVIA – Valorisation énergétique, ATS (Air Treatment System) – Traitement des fumées - SWS (Susty Wastes Solutions) – Préparation TVI



Crédit: photos: Jean-Pierre Gilson

SMDO
VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

☎ 0 800 60 20 02

☎ 03 44 09 67 11

🌐 www.smdoise.fr

📘 Facebook : SMDO

📷 Instagram : smdoise

Rédaction : Syndicat Mixte du Département de l'Oise - Les Enchanteurs - Conception : Les Enchanteurs
Impression : SIB imprimerie - Imprimé à 355 000 exemplaires sur papier recyclé - N°ISSN 2606-359X